



VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail  
Siège social: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique  
TVA: BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rapport n° : 30735422

- Bollebergen 2a bus 12, 9052 Gent Tel: +32 9 244 77 11 gent@vincotte.be
- Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde Tel: +32 2 674 57 11 brussels@vincotte.be
- Noordersingel 23, 2140 Antwerpen Tel: +32 3 221 86 11 antwerpen@vincotte.be
- Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux Tel: +32 81 432 611 gembloux@vincotte.be



F 167988

Rési code : A

RAPPORT : INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (LIVRE 1 – AR 8/09/2019) – DIR. GÉN. DE L'ÉNERGIE

Responsable exécution des travaux :		Installation :	Propriétaire / Exploitant / Gestionnaire :
Nom, Prénom : <u>B. Chir Samir</u>	Nom, Prénom :		
<u>6824 Manegiane</u>	Adresse :		
N° carte d'identité :	CP + Commune :		
N°TVA : BE	Tél. :		

Bases de l'examen : Livre 1 – AR 8/09/2019 (MB 28/10/2019) («RGIE»)

<input checked="" type="radio"/> Contrôle de conformité avant mise en usage – nouvelle installation (6.4.)	<input type="radio"/> Unité d'habitation	<input type="radio"/> Avant le 1/10/1981
<input type="radio"/> Contrôle de conformité avant mise en usage – modification/extension importante (6.4.)	<input type="radio"/> Unité de travail	<input checked="" type="radio"/> Entre 1/10/1981 & 1/06/2020
<input checked="" type="radio"/> Visite de contrôle (6.5.)	<input type="radio"/> Installation de chantier	<input checked="" type="radio"/> À partir du 1/06/2020
<input checked="" type="radio"/> Visite de contrôle renforcement puissance ancienne installation (8.4.1.)	<input type="radio"/> Parties communes d'un ensemble résidentiel	
<input type="radio"/> Visite de contrôle vente ancienne installation (8.4.2.)	<input type="radio"/> Locaux techniques d'un ensemble résidentiel	
<input type="radio"/> Visite de contrôle libre ancienne installation (8.4.3. ou 8.4.4.)	<input type="radio"/> Installation de production décentralisée	
Dérogations Partie 8 : <input type="radio"/> Appliquées <input type="radio"/> Pas appliquées	<input type="radio"/> Autre installation :	

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	<input type="radio"/> Document début réalisation avant le 01/06/2020 : n° ..... Date .....	<input type="radio"/> EAN non communiqué	<input type="radio"/> Compt. kWh non placé
Nom distrib. :	Compt. kWh n° : <u>420822913</u> Index jour : <u>03430,1</u> nuit : .....	<input type="radio"/> Compt. kWh exclusif nuit :		
	Protection branchement (A) : <input type="radio"/> 20 <input type="radio"/> 25 <input type="radio"/> 32 <input type="radio"/> 40 <input type="radio"/> 50 <input type="radio"/> 63 <input type="radio"/> 80 <input type="radio"/> 100 <u>30A</u>	n° : .....	Index nuit : .....	
Données installation	Conçue pour U <sub>N</sub> : <input type="radio"/> mono 230 V <input checked="" type="radio"/> 3x230 V <input type="radio"/> 3N400 V	Type prise de terre : <input type="radio"/> .....	<input type="radio"/> boucle de terre	<input checked="" type="radio"/> barres / piquets
	Courant nominal maximum (A) : <input type="radio"/> 20 <input type="radio"/> 25 <input type="radio"/> 32 <input checked="" type="radio"/> 40 <input type="radio"/> 50 <input type="radio"/> 63 <input type="radio"/> 80 <input type="radio"/> 100	Schéma MLT : <input checked="" type="radio"/> TT <input type="radio"/> .....		
	Câble d'alimentation tableau principal : <u>4</u> X <u>6</u> mm <sup>2</sup> - Type : <u>VVB</u>			
Description installation	Dispositif diff. gén. : <u>40</u> A / <u>300</u> mA	Nombre de tableaux : <u>1</u>	Nombre de circuits terminaux : <u>2.II + 1.III</u>	
<input checked="" type="radio"/> Voir annexe(s)				

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input checked="" type="radio"/> Contacts dir.	<input checked="" type="radio"/> Contacts indir.	<input checked="" type="radio"/> Montage	<input checked="" type="radio"/> Matériel mobile	<input type="radio"/> Matériel fixe	<input checked="" type="radio"/> I>/section	<input checked="" type="radio"/> Schémas	<input checked="" type="radio"/> Contrôle bcl de défaut
<input checked="" type="radio"/> Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>21,9</u> Ω	<input checked="" type="radio"/> Isolement général : <u>10</u> MΩ	<input checked="" type="radio"/> Continuité (équipot., PE)	<input type="radio"/> Test dispositif diff.				
Le dispositif différentiel général : <input type="radio"/> était scellé <input checked="" type="radio"/> a été scellé <input type="radio"/> n'a pas été scellé <input type="radio"/> ne peut pas être scellé							Schémas et plans signés : Oui / <input checked="" type="radio"/> Non

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions constatées	
Nouvelle installation	<input checked="" type="radio"/> Néant
Infractions constatées	
Installation existante	<input checked="" type="radio"/> Néant
Remarques	<input checked="" type="radio"/> Néant

Conclusion :

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR 8/09/2019).
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR 8/09/2019).

Un nouveau contrôle doit être effectué avant le

04/10/2021

par le même organisme agréé (\*).

Agent visiteur :

Nom : Callard, B. Agent n° : 1067 Date : 04/10/2021

Annexe(s) :  Plan(s) de position : 3  Schéma(s) unifilaire(s) : 1

Pour le Directeur Général : Signature

*Callard*

- Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
- Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors du contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à un contrôle complémentaire.
- (\*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.